

DEC122687DR14

**Décision portant nomination de Mme Céline Fournié aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan – CPTP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan et nommant Mr Roland Liblau en qualité de directeur ;

Mme Céline Fournié a suivi la formation initiale d'assistant de prévention.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Céline Fournié, IE2 (agent INSERM) est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée « Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Mme Céline Fournié exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline Fournié est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université